



Biergerinitiativ Gemeng Suessem asbl

RCS F1763 siège social: 5, rue de Limpach L-4986 SANEM

association agréée dans la protection de la nature



COMMUNIQUE DE PRESSE

#firdebesch à Käerjeng

La commune de Käerjeng intervient en justice contre les protecteurs de la nature

La BIGS (Biergerinitiativ Gemeng Suessem a.s.b.l.) informe sur les nouveaux développements concernant le recours en annulation devant le tribunal administratif contre l'autorisation des travaux au CR110 (soi-disant projet « passage à faune ») en préparation du contournement de Bascharage.

D'abord le collège échevinal de la commune de Käerjeng a demandé jeudi à être admis comme « partie intervenante » dans l'affaire introduite par nous en date du 4 mars. Il est désormais clair que les dirigeants de cette commune s'engageront jusqu'au bout de façon offensive pour la réalisation de ce contournement qui affectera lourdement tous les massifs forestiers concernés sur le territoire de la commune de Käerjeng.

Ensuite nous regrettons que la vice-présidente du tribunal administratif n'ait pas donné suite à la requête en référé de la BIGS a.s.b.l. qui visait à tenir en suspens les travaux autorisés en attendant le jugement dans l'affaire principale engagée devant la première section du tribunal administratif.

Pourtant nous avions documenté sérieusement une atteinte probable de ce projet aux dispositions légales européennes et nationales et il existe sans aucun doute un préjudice grave et définitif pour les requérants par le début des travaux et par la déforestation définitive y liée, menant à la perte d'habitats d'espèces de chiroptères protégés, ainsi que par la délocalisation probable en dehors des règles de l'art des lézards des murailles se trouvant devant le passage sous les rails. La BIGS a.s.b.l. a attiré l'attention par des panneaux sur ces espèces animales protégées.

Malheureusement un recours contre l'ordonnance intervenue n'est pas possible. L'instance judiciaire vient seulement de commencer, il ne s'agit pas d'une décision préjugeant l'affaire au fond.

Nous observerons de près la situation sur place et nous réagirons de suite à la survenue d'éléments nouveaux, judiciairement et extrajudiciairement. Nous exigeons dès maintenant du Ministère de l'Environnement, qui a autorisé ce projet, de garantir en tout temps la protection des espèces et des habitats dans l'exécution de la décision.

La BIGS continuera sa résistance afin d'empêcher la construction du contournement et la destruction des domaines forestiers y liée.

BIGS a.s.b.l..

Sanem le 12 avril 2021